

Commune de Brunehaut

Rapport sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2022



Photos des journées du patrimoine 2022, de la ventelle de la digue de Laplaigne et de l'écu de Guignies rénovés dans le cadre du Budget participatif et des arbres replantés dans le parc de Bléharies.

ANNEXE 1 : SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Voir le fichier Excel en annexe. Les éléments en gras correspondent aux avancées survenues durant l'année écoulée.

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-exécution	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsid
2011	PCDR classique PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : M.7.4	Requalification du cœur de village de Howardries	Parfaire le réseau des espaces collectifs	484.800 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		06/10/2014
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		19/10/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		05/09/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		25/11/2019
		Approbation de l'avenant à la convention par l'A.C.		25/11/2019
		Approbation du projet par la Ministre		02/12/2020
		Approbation de l'avenant à la convention par la Ministre		02/12/2020
		Adjudication		Report de la réalisation du projet et sollicitation d'un avenant temporel
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		808.000 €
		Montant du subsid développement rural		484.800 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention-exécution	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2012	PDR classique PwDR 2007-2013² PwDR 2014-2020 : M.7.4	Aménagement d'une maison de village dans l'ancienne maison communale de Wez	Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives	426.500 €
		Etats d'avancement physique du projet :	Date :	
		Désignation de l'auteur de projet	29/10/2012	
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	2/03/2015	
		Approbation de l'avant-projet par la R.W	7/08/2015	
		Approbation du projet par l'A.C.	6/11/2017	
		Approbation du projet par le Ministre	17/10/2018	
		Approbation de l'avenant à la convention par l'A.C.	25/11/2019	
		Approbation de l'avenant à la convention par la Ministre	15/05/2020	
		Adjudication	25/01/2019	
		Décision d'attribution du marché	28/07/2019	
		Approbation de l'attribution du marché par la Ministre	15/05/2020	
		Début des travaux	05/10/2020	
		Réception provisoire	Lot B : 14/03/2022 Lot A : 04/04/2022	
		Décompte final	Lot B : 20/12/2021 Lot A : 13/06/2022	
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :	Montant :	
		Montant conventionné à 100%	622.116,05 €	
		Montant du subsidy développement rural	461.058,03 €	
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur	640.612,79 €	

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention-exécution	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique PwDR 2007-2013³ PwDR 2014-2020 : M.7.4	Requalification du Marais d'Espain à Bléharies	Renforcer la convivialité des espaces collectifs	354.000 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		19/12/2013
		Renégociation de la convention		11/09/2019
		Approbation de l'avenant à la convention par l'A.C.		30/06/2022
		Approbation de l'avenant à la convention par la Ministre		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par la Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subsidy développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

³ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2020	PCDR classique PwDR 2007-2013⁴ PwDR 2014-2020 : M.7.4	Créer une maison multiservices à Bléharies	L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé	20.000 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		30/12/2020
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		29/06/2021
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		30/11/2021
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par la Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Nombre de jours prestés		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		598.950 €
		Montant du subsidy développement rural		479.160 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

⁴ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Requalification du cœur de Guignies	Renforcer la convivialité des espaces collectifs	937.803,19 €	25/07/2012
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			Sans objet		
Montant de la vente			Sans objet		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			Sans objet		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type	Sans objet	Montant annuel	Sans objet
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type	Sans objet	Montant annuel	Sans objet
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges				Montant annuel	Sans objet
Réaffectation des bénéfices		Sans objet			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Support d'activités extérieures typiques de cœurs de villages : festivités diverses...			
Impact des activités sur emploi		Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable			

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007 + avenant 2011	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction d'une maison de village de Laplaigne	Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives	781.600 € Visa n° 11/46260	24/02/2014
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			Sans objet		
Montant de la vente			Sans objet		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			Sans objet		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type	Location	Montant annuel	4.104,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type	Électricité	Montant annuel	6.666,60 €
		Type	Eau	Montant annuel	570,11 €
Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges				Montant annuel	-3.132,71 €
Réaffectation des bénéfices		/			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Réunion du secteur associatif, réceptions lors d'activités publiques ou privées...			
Impact des activités sur emploi		Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable			

9 Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

10 Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

11 En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

12 A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2012 + avenant 2019	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹³ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'une maison de village et d'un logement à Wez	Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives et optimiser le potentiel d'accueil des habitants	640.612,79 € Visa n° 12/51055 et 20/12939	20/12/2021 et 13/06/2022
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			Sans objet		
Montant de la vente			Sans objet		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			Sans objet		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type	Location	Montant annuel	2.975,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type	Électricité	Montant annuel	729,75 €
		Type	Eau	Montant annuel	34,46 €
Bénéfices ¹⁵ = recettes moins charges				Montant annuel	2.210,79 €
Réaffectation des bénéfices		/			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁶					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Réunion du secteur associatif, accueil de la boutique de vêtements de seconde main, logement...			
Impact des activités sur emploi		Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable			

13 Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

14 Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

15 En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

16 A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹⁷	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁸	
2017	2016	10/03/2022	03/05/2021	

Date des réunions durant l’année écoulée ¹⁹	10/01/2022	Nombre de présents	Présents : 15	Excusés : 12
	13/01/2022		Présents : 13	Excusés : 13
	10/03/2022		Présents : 14	Excusés : 10
	11/05/2022		Présents : 20	Excusés : 7
	14/06/2022		Présents : 13	Excusés : 15

Réflexion sur l’opération de développement rural				
	La CLDR Les membres de la CLDR se sont réunis pour des sujets spécifiques tels que le budget participatif, l’appel à projets BiodiverCité et la réflexion autour d’un réseau de mobilité douce transcommunale incluant l’entité de Brunehaut. Le rapport annuel et la programmation à 3 ans a également fait l’objet de l’une des cinq réunions de l’année. Aucune avancée concernant les projets conventionnés en Développement rural en cours n’ayant nécessité un avis de la CLDR, l’état d’avancement de ces projets a seulement été abordé lors du rapport annuel. Dans la continuité des années précédentes, plusieurs groupes de travail réunissant des membres de la CLDR et des acteurs locaux se sont réunis pour traiter de sujets spécifiques et mener des actions inscrites dans le PCDR. Le GT Agriculture Les membres du GT agriculture ont été réunis pour faire le point sur l’opération d’égalisation et de grenaillage des chemins agricoles, ainsi que sur le curage de certains fossés. Un état des lieux a été fait afin d’évaluer			

¹⁷ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée).

Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁸ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

	les travaux à effectuer. La liste des travaux d'égalisation a été fournie aux services communaux qui réalisent progressivement les travaux demandés. Le GT Sécurité routière Deux réunions ont été organisées au cours de l'année, l'une concernant la sécurisation d'un carrefour à Wez-Velvain, l'autre consacrée à la rue de l'Église à Rongy. Celles-ci étaient ouvertes aux membres de la CLDR mais ce sont principalement les riverains concernés qui y ont assisté. Dans les deux cas, des aménagements ont été réalisés (reconfiguration de la circulation et du stationnement à Wez et identification du stationnement à Rongy). Ces aménagements seront évalués au printemps 2023 avec les riverains et les membres de la CLDR afin de les confirmer ou de discuter des ajustements nécessaires. Le GT Commune fleurie Le concours Brunehaut en Fleurs a été quelque peu modifié en 2022, avec l'organisation d'une journée d'ouverture pour les jardins et potagers participants, en complément à l'habituel passage du jury. Le GT Dignes Les panneaux d'informations et de signalisation relatifs à la balade autour des digues de Laplaigne ont été installés et inaugurés au cours de l'année 2022. Le projet initié dans le cadre du budget participatif 2020-2021 concernant la rénovation de la ventelle du Plat Monnier a par ailleurs été mené à bien. Journées du patrimoine Une nouvelles fois, diverses activités ont rythmé le week-end des journées du patrimoine sur toute l'entité. Howardries, Bléharies et Laplaigne ont été mis à l'honneur grâce à la collaboration de partenaires locaux, au travers d'expositions, de balade contée, de visites guidées, etc. BiodiverCité Si la réflexion sur les projets à initier dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2022 a été abordée en réunion de CLDR élargie aux acteurs de terrain, la réalisation de certains projets de l'appel 2021 leur a également été proposée. Un chantier participatif a en effet été organisé durant la semaine de l'arbre 2022 afin de planter la haie prévue dans l'aménagement d'un espace naturel à Guignies.
--	--

	Concernant l'appel à projet BiodiverCité 2022, les membres de la CLDR ainsi que des acteurs et partenaires de terrain ont été invités à la réflexion sur les fiches-projets. Un inventaire collaboratif des hirondelles a été lancé par la Commune en partenariat avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Budget participatif Les trois projets initiés dans le cadre du budget participatif 2020-2021 ont tous été réalisés, à savoir : le soutien à la création d'une grainothèque, la revalorisation de l'écu du château de Guignies et la rénovation de la ventelle de la digue de Laplaigne. L'inauguration de l'écu de Guignies a été organisée en septembre 2022. Pour les deux autres projets, les inaugurations seront programmées en 2023. L'année 2022 a également été marquée par un nouvel appel à projets citoyens. La nouveauté réside dans le fait que la Commune a cette fois sollicité les subsides du Développement rural et a donc dû adapter son règlement en fonction du modèle imposé par l'Administration régionale. Celui-ci comportait cependant d'infimes différences avec le règlement en vigueur lors des trois éditions précédentes sur Brunehaut. Cinq projets ont été déposés et retenus : - Le Tour de Brunehaut – Le tracé du circuit de promenade familiale en modes de déplacement doux et balisée sur l'entité a été établi ; - Réhabilitation du sentier 23 et chemin 10 à Guignies – Un géomètre a été désigné pour connaître les limites exactes du chemin et du sentier en vue de leur réhabilitation ; - Pose d'équipements sportifs – Une table de ping pong et une table de teqball ont été commandées ; - Ajout d'éléments de loisirs pour enfants dans la plaine de jeux du parc communal de Bléharies – Le module de jeux a été commandé ; - Création et installation d'abris pour la faune dans l'espace naturel à l'arrière de l'Agoraspace de Guignies – La liste des matériaux nécessaires a été établie afin de passer commande. La réalisation de ces projets se poursuivra en 2023 en vue de la clôture du dossier en fin d'année.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Priorité 3	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin	Non estimé	Wallonie (DR)	60% (300.000 € max.)
Année rapport annuel + 2 ans	Priorité 1	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	1.544.662,00 €	Wallonie (DR)	90% (765.000 € max.)
Année rapport annuel + 3 ans	Priorité 3	Fiche 51 – Créer des liaisons douce intervillages – Liaison Hollain-Jollain	Non estimé	Wallonie (DR)	80% (680.000 € max.)

La demande de convention-faisabilité pour la fiche-projet 50 « Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez » a été introduite en 2022 mais n’a pas été sélectionnée par la Ministre. Celle-ci fait donc partie des demandes de conventions en cours reportées lors des prochaines sessions.

ODR de Brunehaut
Compte rendu des réunions de CLDR des 10 et 13 janvier 2022
Maison des Associations - Bléharies

1. A) Présences au 10/01

Présent.e.s : Alexandra De Mey, Olivier Decottignies, Muriel Delcroix, Clotilde Deseveaux, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Clémence Lefebvre, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Elisabeth Sirjacobs, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Marie-Paule Wacquier et Pierre Wacquier.

Quorum citoyen : 26 %

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Invités : Valérie Vanoudewater (PNPE)

Excusé.e.s : Marc Bossaert, André Boutry, Audrey Chevalis, Jean-François Decottignies, Bernard Drouillon, Jacques Duhayon, Christian Dulieu, Mathilde Hardy, Jean-Philippe Lejeune, Charles Picq, Jean-Claude Roart et Maxime Verdoncq.

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Fanny Castelain, Michel Chavalle, Sonny De Vrieze, Chantal Delvigne, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Julien Loy, Rémy Ravaux et Philippe Vinckier.

REMARQUE : Le quorum citoyen de 50 % n'ayant pas été atteint, les discussions et la décision quant au recours au budget participatif ont été reportées au 13 janvier 2022.

B) Présences au 13/01

Présent.e.s : Fanny Castelain, Alexandra De Mey, Muriel Delcroix, Clotilde Deseveaux, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Clémence Lefebvre, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Elisabeth Sirjacobs, Marie-Paule Wacquier et Pierre Wacquier.

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Invités : Valérie Vanoudewater (PNPE)

Excusé.e.s : Marc Bossaert, André Boutry, Audrey Chevalis, Jean-François Decottignies, Bernard Drouillon, Jacques Duhayon, Christian Dulieu, Mathilde Hardy, Jean-Philippe Lejeune, Charles Picq, Jean-Claude Roart, Marie-Odile Szabo et Dany Van Genechten.

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Michel Chavalle, Sonny De Vrieze, Olivier Decottignies, Chantal Devilgne, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Julien Loy, Rémy Ravaux, Maxime Verdoncq et Philippe Vinckier.

2. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2021 ;
- Présentation et approbation du règlement 2022 relatif au budget participatif ;
- Information et suivi des dossiers de mobilité douce ;
- Divers.

2.1. Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2021

Le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2021 est approuvé.

2.2. Présentation et approbation du règlement 2022 relatif au budget participatif

Il est proposé aux membres de la CLDR de recourir aux subsides de la Région wallonne pour organiser l'édition 2022 du budget participatif.

Les grandes lignes du fonctionnement du budget participatif subsidié avaient déjà été présentées lors de la présentation, en mars 2021, des nouveautés de circulaire 2020/01 relative aux PCDR :

- La commune qui initie un budget participatif doit avoir un PCDR actif ;
- Pour 1 € financé sur fonds communal, la région wallonne subsidie 1 € ;
- Le subside régional ne peut dépasser 10.000 €, mais la commune peut décider de prévoir un montant supérieur sur fonds propres ;
- La commune peut recourir aux subsides liés à l'organisation d'un budget participatif tous les deux ans ;
- La commune doit se référer aux trois documents de référence diffusés par l'administration régionale : le règlement, le formulaire de candidature et la grille d'évaluation des projets.

Pour 2022, la commune a inscrit un montant de 45.000 € au budget communal afin d'organiser l'opération du budget participatif. Elle peut donc prétendre à un subside régional de 10.000 €.

Ces trois modèles de référence sont en grande partie basés sur les documents utilisés à Brunehaut depuis la première édition du budget participatif, en 2018. Il y a donc peu de changements par rapport aux règlements précédents.

- Le projet soumis doit être estimé à maximum 5.000 € ;
- Peuvent répondre à l'appel à projet :
 - o Une entité juridique reconnue (ex. ASBL)
 - o Une association de fait ou un groupement de citoyen à condition de réunir minimum 5 signatures de citoyens habitant Brunehaut ;
- La CLDR reste le comité de sélection et s'assure de la recevabilité des projets :
 - o Un membre de la CLDR introduisant un projet ne pourra pas faire partie du comité de sélection ;
 - o Si le montant total des projets recevables dépasse 45.000 €, un vote citoyen sera organisé afin de définir un classement des projets à réaliser (les votes citoyens valent pour 50 % et le vote des membres de la CLDR valent pour 50 %)

- Les critères de recevabilité d'un projet sont :
 - o Le respect du contenu du dossier et des délais ;
 - o La validité du/des porteurs de projet ;
 - o La localisation valide au sein de l'entité ;
 - o Le projet doit répondre à l'intérêt général ;
 - o Le projet doit répondre à au moins un des objectifs du PCDR ;
 - o L'estimation du projet ne doit pas dépasser 5.000 € ;
 - o Les dépenses doivent être des dépenses matérielles.

Le calendrier de l'appel 2022 est le suivant :

- Dépôt des dossiers **entre le 1er février et le 31 mars 2022** ;
- Sélection des projets pour le **30 avril 2022** ;
- Vote des citoyens du **2 au 22 mai 2022** :
 - o Si le montant total des projets est supérieur à 45 000 € ;
 - o 50 % vote citoyen - 50 % vote du comité de sélection ;
- Envoi de la sélection au collège communal pour mise en application ;
- Communication et publication des résultats de l'appel ;
- Réalisation des projets **entre juin 2022 et fin 2023**.

Questions et remarques :

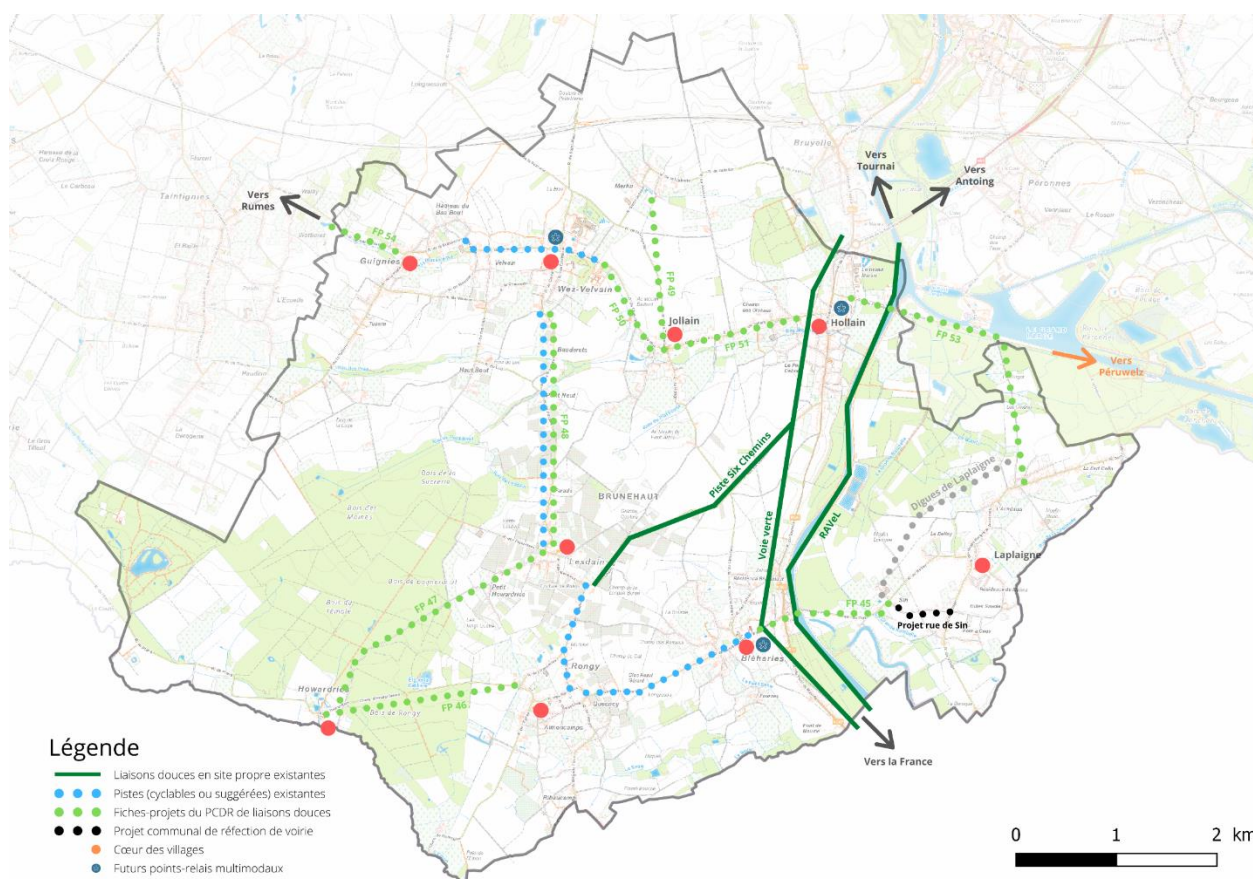
- Ne pourrait-on pas inclure le vote des citoyens de manière automatique, même si le montant de 45.000 € n'est pas dépassé ?
 - ⇒ Si le montant n'est pas dépassé, tous les projets seront réalisés, à condition qu'ils soient recevables.
- Les délais ne sont-ils pas trop justes pour le lancement de l'appel à projet ?
 - ⇒ Le conseil communal du 31 janvier se prononcera sur le lancement de l'appel au 1^{er} février. Les citoyens auront deux mois pour répondre à l'appel en confectionnant leur dossier, comme c'était le cas auparavant. La phase de réalisation des projets est désormais prolongée étant donné qu'elle s'étale sur deux années.

2.3. Information et suivi des dossiers de mobilité douce

L'un des objectifs du PCDR de Brunehaut se concentre sur le renforcement du réseau de mobilité alternative afin de favoriser l'accès aux ressources locales par la sécurité des déplacements pour tous. Afin de répondre à cet objectif, plusieurs fiches-projets prévoient la création de connexion en site propre ou sécurisé des villages et des pôles périphériques.

- FP 45 Bléharies – Laplaigne
- FP 46 Rongy – Howardries
- FP 47 Howardries – Lesdain
- FP 48 Lesdain – Wez – Guignies
- FP 49 Jollain – Merlin
- FP 50 Jollain – Wez
- FP 51 Jollain – Hollain
- FP 52 Créer des liaisons douces intervillage
- FP 53 Hollain – Péronnes – Laplaigne
- FP 54 Guignies – Taintignies

Ces liaisons sont notamment reprises sur la carte ci-dessous :



Concernant la liaison entre Jollain et Wez, la CLDR avait marqué sa volonté d'activer la fiche-projet s'y rapportant lors de la programmation à 3 ans de mars 2021. Deux réunions de négociations ont déjà eu lieu avec l'administration régionale du Développement rural afin de solliciter une convention-faisabilité.

Pour obtenir cette convention, la commune doit cependant avancer sur les contacts préalables avec les agriculteurs, afin d'évoquer d'éventuelles expropriations qui permettrait la réalisation de cette liaison douce en site propre.

Une commission communale a déjà eu lieu et devra prochainement statuer sur ce sujet. Concernant les autres liaisons prévues au travers des autres fiches-projets, leur réalisation découlera des programmations futures décidées par la CLDR. Chaque fiche-projet doit par ailleurs faire l'objet d'une actualisation validée en CLDR avant son activation.

2.4. Divers

- La réfection de l'écu de Guignies suit son cours. Ce projet est issu du budget participatif 2020-2021. Le tailleur de pierre désigné a retiré la pierre originale du mur de l'ancienne maison communale de Guignies et la confection de la nouvelle pierre est en cours.
- Il est demandé que les trous apparus sur la crête de la digue de Laplaigne soient rebouchés. La commune ira constater le problème.
- Dans le cadre d'un appel à projet organisé par le Contrat de rivière Escaut-Lys, le groupe de travail « Dignes » avait travaillé en 2021 sur la réalisation de deux panneaux d'information et de panneaux de signalisation consacré à la balade

autour des digues de Laplaigne. Le projet a été mené à bien et clôturé fin décembre 2021. Les panneaux seront installés par les services communaux dans les prochaines semaines.

- Un panneau C3 (interdisant l'accès à tout conducteur) a été placé à l'entrée d'un chemin situé entre les numéros 11A et 13A de la rue du Belloy à Laplaigne, à la demande du collège communal en concertation avec la police. L'installation d'un panneau M2 (excepté vélo) en complément sera proposé à la police.
- Lors de la réunion de CLDR du 28 septembre, les membres avaient été informés qu'un appel à nouvelles candidatures serait lancé. Celui-ci sera diffusé dans le bulletin communal à paraître en janvier 2022. L'appel sera également diffusé sur les sites et réseaux de la commune et du DR. Un courrier destiné aux associations de l'entité sera également envoyé, afin de leur proposer qu'un de leur représentant intègre la CLDR.

La présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

ODR de Brunehaut
Compte rendu de la réunion de CLDR du 10 mars 2022
Maison de village de Laplaigne

1. A) Présences

Présent.e.s : Marc Bossaert, Clotilde Deseveaux, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Clémence Lefebvre, Jean-Philippe Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Marie-Paule Wacquier et Pierre Wacquier.

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Invités : Valérie Vanoudewater (PNPE)

Excusé.e.s : André Boutry, Audrey Chevalis, Jean-François Decottignies, Muriel Delcroix, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Charles Picq, Elisabeth Sirjacobs et Marie-Odile Szabo.

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Fanny Castelain, Michel Chavalle, Alexandra De Mey, Sonny De Vrieze, Olivier Decottignies, Rémy Ravaux, Maxime Verdoncq et Philippe Vinckier.

2. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu commun des 10 et 13 janvier 2022 ;
- Rapport annuel 2021 et programmation à 3 ans ;
- Divers.

2.1. Approbation du compte-rendu des 10 et 13 janvier 2022

Le compte-rendu des réunions du 10 et du 13 janvier 2022 en visioconférence est approuvé.

2.2. Rapport annuel 2021 et programmation à 3 ans

Les membres de la CLDR avaient reçu, en prévision de la réunion, un document de présentation du rapport annuel. Les grandes lignes de celui-ci sont présentées en réunion.

A) Sujet des réunions en 2021

La CLDR s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année écoulée, dont une fois en double pour ne pas avoir atteint le quorum citoyen. Au cours de ces différentes réunions, il a été question du budget participatif 2020-2021, de la présentation de la nouvelle Circulaire relative aux PCDR, du rapport annuel 2020, de l'actualisation de la fiche-projet « Liaison douce Jollain-Wez », de

la présentation de l'avant-projet de Maison multiservices, de l'appel à projets BiodiverCité et de la présentation de la Charte paysagère du PNPE.

B) Fiches activées

3 fiches supplémentaires ont été activées au cours de l'année 2021, ce qui porte à 32 fiches sur 59 activées en 3 ans, depuis la validation du PCDR, en mars 2018.

C) État d'avancement des projets en convention

L'avant-projet de la Maison multiservices a été approuvé par la CLDR, le collège et l'administration régionale du Développement rural. Le dossier projet est en cours de préparation afin de solliciter la convention-réalisation qui devrait être transmise à la commune en 2022. Le début des travaux pourrait alors être programmé en 2023.

La liaison douce Jollain-Wez a fait l'objet de deux réunions de négociation avec l'administration régionale. Des contacts et accords préalables ont été sollicités auprès de la Province de Hainaut et des agriculteurs afin de solliciter la convention-faisabilité.

Les travaux de la Maison de village de Wez sont arrivés à leur terme et la réception provisoire a eu lieu fin février 2022. Des travaux de peinture sont en cours et la pose de la cuisine est prévue en avril 2022. L'utilisation de ce nouvel espace pourrait être possible dès mai-juin 2022.

Le projet du cœur de Howardries a fait l'objet d'un report des travaux suite au surcoût des matériaux. Un nouveau cahier des charges est en cours de rédaction, afin de respecter l'enveloppe prévue.

Un auteur de projet devra être désigné dans le courant de l'année 2022 pour le projet de requalification du Marais d'Espain, qui concerne la placette de la Fontaine et ses accès jusqu'à la N507.

D) Principales actions et opérations des groupes de travail

Le concours Brunehaut en Fleurs a été relancé en 2021, après son annulation durant l'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire.

Le projet de valorisation de la balade autour des digues de Laplaigne a été mené à bien avec la réalisation de deux panneaux d'information et de six panneaux directionnels qui seront prochainement installés sur le tracé de la balade.

Plusieurs activités ont été menées sur l'entité à l'occasion des journées du patrimoine 2021, en collaboration avec différentes partenaires.

La commune a sollicité les subsides BiodiverCité pour l'aménagement d'un espace nature à l'arrière de l'agoraspace de Guignies.

La réalisation des projets du budget participatif s'est poursuivie en collaboration avec les porteurs de projets.

E) Programmation à 3 ans

Lors du rapport annuel 2020, la CLDR avait émis le choix de programmation suivant :

2021	Fiche 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez
2022	Fiche 51 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Hollain-Jollain
2023	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin

Cette année, il y a lieu de tenir compte du choix opéré par la CLDR d'Antoing de programmer pour 2023 la négociation d'une convention relative à la création d'une liaison douce transcommunale reliant Hollain, Péronnes et Jollain.

- ⇒ Le projet de halte pour motor-homes prévue sur la Place verte mériterait d'être activé. Les subsides du Développement rural ne pourront être sollicités pour ce type d'aménagements touristiques, mais il semble opportun de lancer ce projet via d'autres sources de financement. L'activation du projet sera à nouveau initiée par le collectif de l'Artifaire via le Budget participatif 2022, bien que celui-ci sait que le projet est conséquent pour rentrer dans ce cadre. L'objectif est de ne pas perdre ce projet de vue afin de ne pas se faire doubler par la zone récréative qui se développe à Péronnes.

La CLDR approuve la programmation suivante, en tenant compte des avancées de la fiche 50 et de la programmation de la CLDR d'Antoing.

2022	Fiche 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez
2023	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne
2024	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin

F) Composition de la CLDR

Depuis le rapport annuel 2020, quelques membres citoyens ont souhaité démissionner de leur poste au sein de la CLDR. Philippe Dumoulin, qui assistait aux réunions en tant qu'invité, ne sera plus convoqué étant donné que l'association qu'il représentait n'est plus active sur l'entité. Un décès est également à déplorer au sein des membres.

Par ailleurs, suite aux nouvelles exigences de participation des membres citoyens de la CLDR prévue dans le ROI imposé par la Région wallonne, la FRW a contacté plusieurs membres régulièrement absents afin de savoir s'ils souhaitaient poursuivre leur implication au sein de la Commission. La plupart ont souhaité se retirer, tandis que d'autres n'ont pas donné suite à la demande, entraînant leur démission d'office.

10 citoyens ont dès lors quitté la CLDR :

Bertrand Bonnet – Howardries	Jacques Duhayon – Hollain
Thierry Brasseur – Wez-Velvain	Mathilde Hardy – Wez-Velvain
Cédric Cardon – Hollain	Julien Loy – Hollain
Caroline Clairquin – Wez-Velvain	Rémy Ravaux – Rongy
Chantal Delvigne – Jollain-Merlin	Maryse Six - Bléharies

Au début de l'année 2022, un nouvel appel à été lancé afin de recueillir de nouvelles candidatures citoyennes pour intégrer la CLDR. 5 citoyens ont posé leur candidature et toutes ont été validées par la CLDR.

Marie-Agnès Acilion – Hollain	Véronique Esprit – Guignies
Antoine Bacro – Wez-Velvain	Geneviève Vandrepotte – Guignies
Luce Beudin - Guignies	

La CLDR passe donc de 33 à 28 membres citoyens, ce qui ne remet pas en question le quota politique qui reste à 8 conseillers communaux désignés :

Audrey Chevalis	Yasmine Leseultre
Muriel Delcroix	Philippe Vinckier
Clotilde Deseveaux	Marie-Paule Wacquier
Daniel Detournay	Pierre Wacquier

Le contenu du rapport annuel 2021 est validé par la CLDR. Celui-ci sera soumis pour approbation au prochain conseil communal.

2.3. Divers

- Un panneau interdisant le passage des véhicules est placé à la rue du Belloy à Laplaigne. Il serait judicieux d'y ajouter une exception pour les vélos, notamment. Cela sera réalisé, en concertation avec la police.
- Les creux de la digue de Laplaigne seront réhabilités au moment de l'intervention de remise en état de la ventelle du Plat Monnier.
- Un tronçon de digues situé aux abords de la rue du Village à Laplaigne a été débroussaillé par les services communaux avec l'aide de l'équipe de gestion Trans'Vert des parcs naturels des Plaines de l'Escaut et Scarpe-Escaut.
- L'appel à idée pour le budget participatif 2022 est toujours en cours et se clôturera le 31 mars 2022.
- Le calendrier 2022 du Parc naturel des Plaines de l'Escaut a été édité. Celui-ci est disponible en plusieurs lieux publics de l'entité, comme l'administration communale et la bibliothèque. Le livre anniversaire du Parc est également en vente.

La présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

ODR de Brunehaut
Compte rendu de la réunion de CLDR du 11 mai 2022
Maison de village de Laplaigne

1. A) Présences

Présent.e.s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Sonny De Vrieze, Clotilde Deseveaux, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Jean-Claude Roart, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Geneviève Vandrepotte, Marie-Paule Wacquier.

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Invités : Jérémie Derognaucourt (CREL), Mickaël Haudrechy (Administration communale), Joséphine Martin et Valérie Vanoudewater (PNPE).

Excusé.e.s : Muriel Delcroix, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune, Christian Leveau, Nicolas Ockerman, Charles Picq et Pierre Wacquier.

Absent.e.s : Marie-Agnès Acilion, Luce Beudin, André Boutry, Fanny Castelain, Michel Chavalle, Alexandra De Mey, Olivier Decottignies, Jean-François Decottignies, Véronique Esprit, Elisabeth Sirjacobs et Maxime Verdoncq.

2. Ordre du jour de la réunion

- Présentation et validation des fiches-projets à introduire dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2022 (en présence d'acteurs locaux invités) ;
- Approbation du compte-rendu du 10 mars 2022 ;
- Analyse, sélection et désignation des lauréats du budget participatif 2022 ;
- Divers.

2.1. **Présentation et validation des fiches-projets à introduire dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2022**

Ce point fait l'objet d'un compte-rendu propre annexé à ce document.

2.2. **Approbation du compte-rendu du 10 mars 2022**

Le compte-rendu des réunions du 10 mars 2022 est approuvé. Marie-Paule Wacquier était présente mais renseignée comme présente et excusée, cela sera rectifié.

2.3. Analyse, sélection et désignation des lauréats du budget participatif 2022

Rappels du règlement :

Les projets doivent être portés par

- Une entité juridique reconnue (ASBL, coopérative...)
- Une association de fait ou un groupement de citoyens

Le budget de réalisation est de 5.000 € maximum.

La CLDR agit comme comité de sélection et les membres de la CLDR introduisant un dossier ne pourront être membres du comité de sélection.

La décision de la CLDR sera transmise au collège communal.

Les critères de recevabilités évalués sont :

- Le dossier est complet et a été déposé à la commune dans les délais
- La validité du porteur (entité juridique ou groupement)
- La localisation du projet sur l'entité
- Le projet rencontre l'intérêt général
- Le projet contribue à un objectif du PCDR au moins
- Le projet doit avoir un coût estimé de 5.000 € maximum
- Le projet ne doit pas proposer de dépenses de fonctionnement

Les critères les plus objectifs ont déjà été évalués au préalable (respect des délais, validité du porteur, localisation, liens avec les objectifs du PCDR, respect du budget et des dépenses). Les critères d'intérêt général, du caractère durable et du caractère réaliste et précis des projets sont les principaux points à aborder. Pour certains projets, des remarques préalables sont énoncées afin de préciser certains points avec les membres de la CLDR.

Des photos et cartes relatives aux différents projets sont présentées et reprises en annexe.

2.3.1. Tour de Brunehaut

Évaluation préalable

Description	Fléchage d'un parcours accessible aux piétons, cyclistes, vététistes et cavaliers sur l'ensemble de l'entité
Porteur	A.B.S. – Association Brunehaut sentiers (association de fait)
Localisation	Sur les 9 villages de l'entité
Budget	5.000 € : 1 panneau d'information, 100 flèches, 100 poteaux, fixations et béton
Objectifs PCDR	- L'ambition de l'autonomie économique par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité
Remarques préalables	Nécessité de concilier les différents projets en cours (carte d'une balade vélo par l'ASBL Brunehaut Valorisation, notamment)

Réflexion en CLDR

Intérêt général	Oui
------------------------	-----

Caractère durable	- Quid de l'entretien et du coût de remplacement des poteaux éventuellement dégradés ou disparus ? Il y aurait lieu d'organiser un contrôle du fléchage et de son état. - Attention au respect des exigences des communes et du SPW en matière de fléchage - Intérêt de concilier ce circuit avec l'identification des points-nœuds rencontrés sur l'itinéraire
Caractère réaliste et précision	- Quid de l'accessibilité des chemins (pour les cavaliers notamment) ? - Une balade équestre balisée existe déjà sur l'ensemble du territoire de l'entité - Une cohérence avec les parcours existants est indispensable en rencontrant les différents porteurs - L'emplacement des poteaux est à préciser

Décision

Le projet est **accepté** moyennant la rencontre préalable avec les responsables d'autres balades similaires existant sur l'entité, afin d'assurer leur complémentarité.

2.3.2. Réhabilitation du sentier n°23 et du chemin n°10 à Guignies

Évaluation préalable

Description	Réhabiliter ces deux sentiers faisant la jonction entre les rues du Moulin et de la Brasserie sur une longueur de 420 m environ. L'objectif est de définir une assise d'environ 1m-1m50 et d'y semer de l'herbe. Du petit matériel favorisant la biodiversité pourrait aussi y être installé.
Porteur	ASBL Brunehaut transition citoyenne – BTC
Localisation	Guignies
Budget	800 € à 1.000 € : géomètre, semences, bancs, hôtels à insectes, nichoirs, poubelles
Objectifs PCDR	- L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité - L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
Remarques préalables	- La mise en œuvre (débroussaillage et travail du terrain) doit être budgétée - Nécessité de délimiter clairement le tracé (haie, poteaux...)

Réflexion en CLDR

Intérêt général	Oui moyennant la prise de contact avec l'agriculteur voisin
Caractère durable	- Nécessité de délimiter correctement le sentier par la présence d'une haie - Nécessité de conserver le fossé en présence - Les poubelles ne sont pas nécessaires pour ne pas attirer les déchets

Caractère réaliste et précision	- Le budget doit être revu à la hausse pour le recours à un géomètre et le débroussaillage conséquent (la marge laissée par l'estimation le permet) - Une priorisation peut être convenue avec les porteurs (mobiliers dans un second temps et plantations réalisées dans un autre cadre, par exemple)
--	---

Le projet est **accepté** moyennant la priorisation des travaux à effectuer pour se focaliser, dans un premier temps, sur l'accessibilité du tracé.

2.3.3. Placement d'équipements sportifs extérieurs

Évaluation préalable

Description	Acquisition et placement d'équipements à vocation récréatives et sportives « outdoor » (ping-pong, teqball) dans un ou plusieurs lieux sécurisés facilement accessibles par tous.
Porteur	Jean-François Decottignies (groupement de citoyens)
Localisation	Parc communal, abords du Brunehall ou autre suggestion
Budget	4.000 € à 5.000 € (2.500 € / table de teqball et 1.500 € par table de ping-pong)
Objectifs PCDR	- L'art de vivre ensemble par le collectif recomposé
Remarques préalables	- Un revêtement spécifique est-il à prévoir sous les tables ?

Réflexion en CLDR

Intérêt général	Oui
Caractère durable	- Il serait judicieux de proposer un panneau d'information sur la pratique du teqball à proximité de la table de jeux - Le Brunehall pourrait être partenaire et proposer de mettre du matériel à disposition (ballon, raquettes...)
Caractère réaliste et précision	- La localisation le long du Brunehall est préférable mais en veillant à garantir le passage sans encombre des usagers de la voie verte

Le projet est **accepté** et les membres de la CLDR insistent sur l'importance du choix de la localisation.

2.3.4. Placement de jeux pour enfants et d'équipements pédagogiques

Évaluation préalable

Description	Compléter l'aire de jeux existante dans le parc communal avec d'autres équipements pour enfants et y installer des poubelles de tri ludiques à visée pédagogique.
Porteur	Émilie Filmotte et François Leleux (groupement de citoyens)
Localisation	Parc communal

Budget	4.937,85 € : aire de jeux, animaux sur ressort et poubelles ludiques
Objectifs PCDR	- L'art de vivre ensemble par le collectif recomposé
Remarques préalables	/

Réflexion en CLDR

Intérêt général	Oui
Caractère durable	- Les éléments doivent s'accorder avec l'environnement pour une intégration esthétique et paysagère adéquate au sein du parc et par rapport aux équipements existants en bois - Il est primordial d'investir dans des équipements résistants
Caractère réaliste et précision	- Les membres demandent de veiller à la qualité et au respect des normes pour les aires de jeux publiques, quitte à revoir les éléments à installer en fonction du budget

Le projet est **accepté** moyennant la révision des éléments à installer d'un point de vue esthétique, qualitatif et réglementaire.

2.3.5. Aménagement d'abris pour la biodiversité et l'observation

Évaluation préalable

Description	Aménagement de nichoirs, d'hôtels à insectes et d'abris à hérissons dans le futur espace naturel derrière l'agoraspace de Guignies
Porteur	Génération Guignies (association de fait)
Localisation	Derrière l'agoraspace de Guignies
Budget	5.000 € maximum
Objectifs PCDR	- L'art de vivre ensemble par le collectif recomposé - Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie
Remarques préalables	/

Réflexion en CLDR

Intérêt général	Oui
Caractère durable	- Veiller à choisir des matériaux de qualité - Nécessité de prévoir des nichoirs intéressants vis-à-vis de la faune en présence dans cette zone
Caractère réaliste et précision	- Nécessité d'affiner le budget par rapport aux différents éléments envisagés - Conseiller aux porteurs de s'associer les conseils de spécialistes

Le projet est **accepté** moyennant la révision du budget de manière plus précise par rapport au nombre d'éléments souhaités.

2.4. Divers

- Le concours Brunehaut en Fleurs 2022 est lancé, n'hésitez pas à en parler autour ou à vous inscrire. La particularité de cette année est que les participants des catégories jardin et potager ont la possibilité d'ouvrir leurs portes au public le samedi 4 juin en matinée. Cette ouverture se calque sur l'opération « Tous au jardin » du PNPE proposant les visites des éco-jardins présents sur son territoire.
- Des panneaux d'information et de signalisation ont été réalisés dans le cadre du Groupe de travail Dignes. Ceux-ci seront inaugurés le dimanche 29 mai à 10h, dans le cadre de la journée de l'artiste à Laplaigne. Une invitation officielle sera envoyée aux membres de la CLDR dans les prochains jours.
- Certains accotements de voiries pourraient être aménagés avec des prés fleuris ou d'autres fleurs (tulipes, jonquilles...).
 - ⇒ La qualité du sol doit être évaluée pour le pré fleuri, mais la commune peut se renseigner auprès d'autres communes sur l'expérience qu'ils ont en matière de fleurissement des bords de routes.
- Le fauchage tardif peut être amélioré par endroit, sans pour autant laisser aller la végétation au risque d'accentuer la dangerosité. Une proposition est de ne pas faucher la crête des fossés.
- L'accessibilité de la ruelle du terrain de foot de Wez est réduite d'année en année par la terre et l'herbe qui s'accumule en périphérie. Il serait nécessaire d'accorder un entretien plus conséquent pour redonner une meilleure largeur à cet axe.

La présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Annexes – Éléments complémentaires liés aux projets du budget participatif

1. Tour de Brunehaut – Carte du circuit



2. Réhabilitation du sentier n°23 et du chemin n°10 à Guignies – Carte du tracé et photos des deux extrémités





Rue du Moulin – Chemin 10



Rue de la Brasserie – Sentier 23

3. Placement d'équipements sportifs extérieurs



Table de teqball



Table de ping-pong

4. Placement de jeux pour enfants et d'équipement pédagogiques



Aire de jeux



Animaux sur ressort



Poubelles ludiques



Fondation Rurale
de Wallonie

Réunion de CLDR de Brunehaut - 14 juin 2022

Présences

Présent(e)s : Fanny Castelain, Alexandra De Mey, Daniel Detournay, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Clémence Lefebvre, Jean-Philippe Lejeune, Ysamine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Geneviève Vandrepotte et Valérie Vanoudewater.

Invité(e)s : Antoine Bacro (GAL des Plaines de l'Escaut) et Florentin Vincke (FRW)

Excusé(e)s : Marc Bossaert, Sonny De Vrieze, Régine Dubrulle (FRW), Olivier Decottignies, Jean-François Decottignies, Stéphane Dillies, Charles Picq, Marie-Odile Szabo, Marie-Paule Wacquier et Pierre Wacquier.

Absent(e)s : Marie-Agnès Acilion, Luce Beudin, André Boutry, Michel Chavalle, Audrey Chevalis, Muriel Delcroix, Clotilde Deseveaux, Véronique Esprit, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Elisabeth Sirjacobs, Dany Van Genechten, Maxime Verdoncq et Philippe Vinckier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 11 mai 2022 ;
- Présentation du projet mobilité du GAL « Des sentiers de proximité pour une mobilité partagée », collaboration du GT sentiers et de la CLDR ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 11 mai 2022

Christian Dulieu était excusé lors de cette réunion et non absent, la correction a déjà été effectuée. Le compte-rendu est approuvé sans autres remarques.

2. Présentation du projet mobilité du GAL « Des sentiers de proximité pour une mobilité partagée »

Pour rappel, le territoire du Groupe d'action locale (GAL) des Plaines de l'Escaut reprend celui du Parc naturel sauf Tournai. Un projet précédent avait permis d'élaborer une carte globale du territoire du GAL présentant les possibilités de déplacements multimodaux. L'objectif poursuivi se réfère à la mobilité utile (domicile – travail ou école, par exemple). Cinq axes de travail sont établis pour le projet actuel.

1. Collaboration entre citoyens, partenaires de terrain et Administrations communales.
2. Appui sur le travail existant et analyse :
 - [Inventaire des sentiers et liaisons intervillages](#) identifiées sur Brunehaut ;
 - Répertoire d'[Openstreetmap](#)



- [Inventaire de la Province](#) (veillez à cocher la couche « WMS Atlas terrain » dans la colonne à gauche)
- [Atlas des voiries vicinales](#)
- [Chemin.be](#)

À la demande des participants, les liens vers tous ces outils sont repris dans le compte-rendu de la réunion.

3. Travail de réalisation du réseau : l'analyse porte sur la confrontation entre besoins et utilisation de la part de citoyens. Des propositions d'aménagements seront également formulées (réhabilitation de tronçons, installation d'abris à vélo, etc.).

La carte établie suite à cette analyse est disponible sur [uMap](#). La cartographie proposée n'a pas de lien direct avec les points-nœuds, étant donné que ceux-ci ont une vocation touristique et non utilitaire.

4. Renforcement du réseau des points-relais : actuellement, trois points-relais ont été définis (Hollain, Wez et Bléharies). Le travail du GAL permettra de lister d'autres emplacements intéressants (lieux de rassemblement, présence de commerces, etc.).
5. Mise en place d'outils de gestion.

La carte proposée par le GAL identifie des emplacements éventuels pour installer des points-relais. L'exemple de box à vélos fermés est plébiscité mais nécessite une analyse des besoins (idéal à proximité d'une gare, par exemple) et une organisation pour son utilisation (accès à permettre aux usagers via un pass). Des liaisons intravillages ont été identifiées entre différents quartiers résidentiels, ainsi que des liaisons intervillages pour des trajets de plus de 2 ou 3 km destinés à l'utilisation du vélo.

Suite à la présentation du projet du GAL, les participants sont invités à émettre leurs remarques et suggestions par rapport à la carte du réseau proposée.

- Les chemins ont des niveaux de praticabilité différents (exemple : les pavés dans le bois entre Lesdain et Guignies). Il serait intéressant de communiquer la praticabilité pour offrir le choix du tracé.
- Les rétrécissements installés, par exemple, à la rue de Jollain devraient tous prévoir un couloir cycliste. Les poteaux pourraient être remplacés par des bacs de fleurs, afin d'améliorer l'esthétique et limiter les dégradations.
- Les liaisons vers Tournai ont été évoquées avec la commune de Tournai afin d'être développées.
- D'autres partenaires pourraient être consultés, tels que ProVélo ou le GRACQ.
- Les informations relatives aux possibilités de covoiturage (inscription de la commune de Brunehaut à la plateforme Carpool) pourraient être mieux communiquées et signalées aux abords des abris à vélos.
- Le chemin de halage longeant l'Escaut devrait être intégré au réseau.

Les emplacements de points-relais proposés sont les suivants :

- Guignies : sur la place (où se trouvent déjà des arceaux pour stationner les vélos) et sur la place du Rossignol (où se trouve un arrêt de bus) ;
- Wez-Velvain : croisement de la rue de la Sucrerie (déjà existant) et sur la place du Calvaire ;
- Merlin : au niveau de l'accotement longeant l'ancien château (possibilités de stationnement contrairement aux abords de l'arrêt de bus) ;
- Howardries : sur la place ;

- Rongy : sur la place (à prévoir dans le cadre du projet de revalorisation via l'appel à projet « Cœur de village » ?)
- Bléharies : plusieurs possibilités sont évoquées (sur le parking de l'administration communale, sur la place ou sur le parking du Brunehall) ;
- Laplaigne : à proximité de la place ou de la Maison de village ;
- Hollain : carrefour vers Péronnes (déjà existant) où se croisent de nombreuses possibilités en mobilité ;
- Jollain : sur la place ;
- Lesdain : sur la place.

Ce réseau n'est pas figé mais est destiné à être mis à jour en fonction des aménagements réalisés, par exemple suite à la réalisation de la liaison en site propre entre Jollain et Wez ou à la réhabilitation de sentiers.

Il est proposé de mettre la carte du réseau élaboré par Antoine en ligne sur le site de l'Opération de Développement rural afin de permettre à tous les habitants de l'entité de la consulter et de la commenter.

Antoine Bacro reste également à disposition pour toute question via abacro@pnpe.be.

3. Divers

Plusieurs activités ont lieu prochainement sur l'entité :

- Brocante de Guignies et distribution de plants et de graines par la Grainothèque le dimanche 19 juin ;
- Balade gourmande organisée par l'ASLB BTC le dimanche 26 juin.

La réunion concernant l'inventaire des hirondelles sur l'entité a eu lieu le 9 juin dernier. Si des membres de la CLDR sont intéressés de prendre part à l'opération, ils peuvent contacter Mickaël Haudrechy à l'Administration communale au 069/36.29.77 ou via mickael.haudrechy@commune-brunehaut.be.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie